**Compte-rendu de la réunion du**

**Conseil de Gestion du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois**

**Mercredi 2 octobre 2019**

Représentants associatifs

Présents :

* Mme Delphine Azouigui (Esprit Libre)
* Mme Françoise Bouvet (CLCV)
* Mme Maryline Peret (ASPTT)
* Mme Elodie Jarry (Nature 18)
* M. Yacine Kacimi El Hassani (El Qantara)

Excusée :

* Mme Besson-Bourdy Elisabeth (AGV Bourges Nord)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Présents :

* M. Pierre Manglé, Président
* Mme Joëlle Peaudecerf, Vice-Présidente

Excusée :

* Mme Estelle Chauveau, salariée

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

* Mme Danielle Serre, Adjoint au Maire délégué à l’Administration Générale et aux Anciens Combattants
* M. Pascal Tinat, Adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville, de la Jeunesse, des ERP, des Travaux, de la Voirie, de la Gestion du Domaine Public, des Etudes et de l'Accessibilité
* Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
* M. Mourad Guibane, Agent du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois

Excusés :

* Mme Annie Mordant, Adjoint au Maire en charge de l'Action Sociale et de la Santé
* M. Salim Chouli, Agent du Pôle Associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois

**Installation du conseil de gestion – Tour de table**

A la suite du tirage au sort réalisé lors de la réunion du 25 septembre 2019 dernier, le conseil de gestion, a été constitué. Un tour de table a été fait au cours duquel chacun s’est présenté.

Suite à ce tour de table, il a été évoqué l'effondrement du plafond de la salle familiale aux Pressavois. En effet, des infiltrations d’eau de pluie ont gorgé les placo, ce qui a entrainé leur chute. Au cours des deux derniers hivers, des coulées d’eau sur les murs et sur le plafond avaient été constatées et signalées.

Par mesure de sécurité, la salle est condamnée et des travaux devraient être conduits avant la fin de l’année. Des solutions ont été apportées aux associations qui avaient réservé des créneaux dans cette salle.

**Modification de la grille tarifaire au 1er janvier 2020**

Une augmentation de 2,5% sur les tarifs de location pour les particuliers et sur le forfait ménage, sera soumise au conseil municipal de décembre (pour une application au 1er janvier 2020).

**Les associations utilisatrices du Pôle en 2019/2020**

Tous les ans, en début d’année, un questionnaire est envoyé aux associations qui utilisent régulièrement ou ponctuellement les équipements du Pôle associatif Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois, afin de connaître leur besoin en salle, pour l’année suivante.

Pour l’année scolaire 2019/2020, le nombre d’associations qui louent régulièrement des salles reste stable : deux associations n’ont pas renouvelé leur demande et deux nouvelles associations ont fait des demandes de réservations sur des créneaux réguliers.

Non-adhérentes au Centre Associatif :

18 Football de table Bourges

Aikido Club du Berry

ASPTT Bourges

Atelier Théâtre des Gibjoncs

La maison du potier

L'Arme de l'Eternel

Le Rocher

Nature 18

Siel Bleu

CLCV

CalmEducation

CrossTraining Attitude

L’Adapt

Concernant les associations ayant des locaux exclusifs, l’association Consommation Logement et Cadre de Vie a pris possession du local n°9 aux Merlattes, l’été dernier.

**Point sur le NPRU**

A la suite du premier Plan de Renouvellement Urbain, l’Etat représenté par l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a décidé de mettre en place un second PRU. 200 quartiers ont ainsi été retenus. Parmi ces derniers, figure la Ville de Bourges avec le quartier des Gibjoncs.

De manière plus concrète, en 2018, après avoir défini un projet qui soit en adéquation avec les besoins des habitants et du territoire, la Ville a sollicité l’ANRU pour le financement de ce « Nouveau PRU – ou – PRU2 ». Parmi les projets présentés, la Ville souhaite améliorer l’offre en termes d’équipements et créer :

-        un pôle Santé / intergénérationnel,

-        un pôle Culturel / citoyenneté,

-        et un pôle Action social et Associatif sur le site de l’ancienne école des Merlattes,

offrant ainsi aux usagers et aux habitants, des services de proximité regroupés et des équipements publics plus adaptés.

Les services dédiés aux associations du Hameau de la Fraternité, des Merlattes et des Pressavois seront à terme, transférés au sein de ce nouveau site.

Les réunions du conseil de gestion seront l’occasion de réfléchir à la mise en place d’une méthode de travail, permettant de concerter les associations présentes sur les quartiers Nord, les habitants ainsi que les autres institutions, sur ce que sera ce nouvel équipement.

Ce premier conseil de gestion a permis d’ouvrir les débats et donner des pistes de réflexions. La notion de Tiers-Lieux est avancée.

Afin que le conseil de gestion ait une vision plus concrète de ce que sont les tiers-lieux, et de ce qui existe dans d’autres villes, une présentation PowerPoint ainsi que deux courtes vidéos ont été diffusées aux membres du conseil.

*Le PowerPoint de présentation est transmis en annexe.*

Liens vers les vidéos présentées :

<https://www.youtube.com/watch?v=iebnYEks_xE&feature=youtu.be>

<https://www.youtube.com/watch?v=zLvm_JglZhU>

Le concept de Maison des Services au Public est aussi évoqué : dans les deux cas, il existe des opportunités de financement intéressantes.

Néanmoins, les membres du Conseil représentants les associations, s’interrogent sur comment articuler ce projet sans ignorer les activités diverses et propres à chaque association ?

La fondation Travailler Autrement propose dans sa définition des tiers-lieux, un début de réponse : « Les tiers-lieux sont des espaces physiques ou virtuels de rencontre entre personnes et compétences variées qui n’ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent les rencontres informelles et favorisent la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l’ouverture, la flexibilité, la convivialité et l’accessibilité. Chaque tiers-lieu à sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l’initiative et le partage, et de plus en plus l’activité économique.»

Les membres du conseil de gestion émettent le souhait de conserver une cour intérieure au sein du nouvel équipement. Cela est sécurisant, favorise les rencontres, les échanges et facilite la mise en commun de projets et de partenariats.

* Pour mieux envisager l’organisation de ce nouveau Pôle, il est proposé à chaque association de faire le point sur sa propre activité, ses besoins, les éléments indispensables et les éléments optionnels qu’elle souhaitera retrouver au sein du futur équipement.

**Mise en place d’une boîte à idées**

Une boîte à idées sera à la disposition des associations pour que chacun puisse faire part de ses observations et remarques. Les idées seront soumises au conseil de gestion suivant.

**Questions diverses**

Les membres du Centre Associatif évoquent les difficultés qu’ils rencontrent, pour chauffer la salle Gaïa, qu’ils occupent au hameau de la Fraternité.

Pour apporter une solution à cette problématique, des relevés de température seront effectués régulièrement afin qu’un diagnostic puisse être établi. Des travaux sont également prévus dans les sanitaires.

Le conseil de gestion s’interroge sur le devenir de l’association Al Amal, qui se réunira lors d’une assemblée générale extraordinaire afin de reconstituer son bureau démissionnaire. Le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité reste disponible pour les accompagner dans cette démarche.

Il a été évoqué la mise à disposition de matériel aux associations : le matériel disponible peut être prêté à toute association, au sein des équipements. Les modalités de prêt sont simples et pratiques et doivent permettre une circulation fluide du matériel. Si des besoins se font sentir, la Ville peut prévoir un budget de fonctionnement alloué à l’achat de matériel.

Annexe